|  |
| --- |
| COURS 8 CCP1 : TERMINER SON INTERVENTION |

Afin de terminer l'intervention, il faut effectuer une vérification de l'état des lieux. Les tâches prévues ont été réalisées. Il faut remettre les choses à leur place : chaque chose a été remise à sa place, la PA n'aura pas à chercher.

Veiller au confort et la sécurité de la PA : selon le niveau de dépendance et avant son départ, l’ADVF veille à laisser à disposition de la PA, le nécessaire dont elle pourrait avoir besoin en attendant la visite suivante (eau, télécommande, téléphone, etc.).

Transmettre à l'oral et/ou par écrit les informations importantes concernant la prestation réalisée. L'ADVF doit rendre compte de son travail à la PA et à sa hiérarchie.

L'ADVF a renseigné le cahier de liaison en précisant :

- les tâches réalisées (informations neutres et sans jugement de valeur);

- les difficultés éventuelles (le manque de produits d'entretien par exemple):

- les informations concernant la coordination des professionnels ;

Etablir un planning à court et moyen terme concernant les prochaines interventions. L'ADVF et la PA évaluent ensemble la qualité du travail et ainsi la satisfaction de la PA.

La relation qui s'installe entre l'ADVF et les personnes fragiles à leur domicile, même lorsque l'activité consiste en de simples tâches ménagères, dépasse celle qui existe entre le particulier et tout autre professionnel. La qualité des liens engendrés par la proximité du travail à domicile est la garantie d'un accompagnement réussi.